



Compte-rendu d'activités saison 2023/2024 :

COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

La commission des terrains et installations sportives (CDTIS) a connu une activité soutenue mais régulière avec toujours une équipe qui doit gagner en expérience à la suite du renouvellement de ses membres au cours de cette mandature, sans que cela ne perturbe notre programme d'activités de visites décennales établi en début de saison.

Au terme de cette mandature, nous avons absorbé le retard pris sur les visites à réaliser, amplifié avec les nombreuses périodes de confinement, nous connaissons maintenant un rythme moins soutenu qui permet de travailler plus sereinement. Nous pouvons répondre favorablement aux nombreuses sollicitations des collectivités et municipalités en termes de conseils, vérification de la concordance projet /réglementation et aider à la constitution des dossiers.

En revanche, le gros avantage avec cette équipe renouvelée, c'est qu'elle a su s'adapter rapidement à la refonte des règlements des terrains et installations fédéraux **mise en application au 01 Juillet 2021** incluant de nouveaux formulaires en vigueur pour les terrains et l'éclairage, rendant le recours à l'informatique indispensable.

Une formation aux nouveaux « outils » a été dispensée à l'Astragale siège de la Ligue à Dijon à l'ensemble des membres des CDTIS dont la nôtre, avec une très forte participation.

Pour les gymnases, nous utilisons toujours le règlement des installations futsal Édition 2015 et les formulaires associés.

Le déploiement de *STADIUM* qui a remplacé définitivement FOOT 2000, s'est achevé avec la migration de tous les dossiers de classement en juin 2023 prenant en compte les données initiales.

Classement des installations :

La mise en place du logiciel *STADIUM* est bien intégrée, cependant les effets de la migration ont entraîné des modifications des classements en fonction des renseignements préalablement enregistrés nécessitant une vérification de l'ensemble de nos classements.

La vérification entreprise sur cette deuxième partie de la saison, a permis de corriger des classements erronés, après avoir intégré les nouveaux critères correspondant au niveau de

l'installation. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes principalement pour les classements de niveau T5 correspondant au niveau sportif Départemental 1 /Régional 3.

Renouvellements de classements :

- 18 installations renouvelées et classements validés par la CRTIS
- 3 dossiers en attente de mise aux normes pour un changement de classement
- 1 dossier pour un synthétique T3 (des tests in situ à renouveler tous les 4 ans)

En conclusion, toutes les installations utilisées en compétition sont à jour de leur classement, le renouvellement ayant été réalisé à date.

Nouvelles installations :

Pas de nouvelles installations, mais des remises en activités avec de nouveaux clubs résidents

- 2 installations reclassées après un arrêt d'activités

Retrait du classement :

- 2 installations retirées du classement car plus utilisées.

Dépose de dossiers d'avis préalable API (installations) et APE (éclairage)

- 4 demandes APE (Avis Préalable Eclairage)
- 2 demandes API (Avis Préalable Installations) en vue de création de terrain synthétique.

Classement des éclairages

Renouvellement du classement des éclairages ou classement initial si passage en LED

- 6 éclairages renouvelés dont 3 passages en LED
- 2 éclairages dont le classement reste suspendu

Classement des gymnases :

Pas de renouvellement réalisé, ni de nouvelle installation à classer ; une action est à mener pour classer les installations qui accueillent des compétitions régionales et départementales

- 2 gymnases en attente de prise de rendez-vous
- 1 nouvelle installation, juste terminée, à classer

Réunion avec Municipalité/CC pour les nouveaux projets

- 10 réunions – concernant aussi bien des projets d’extension ou synthétique, éclairage, nouveaux locaux et mise aux normes pour un niveau T5.

FONDS D’AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A) :

L’enveloppe budgétaire allouée à notre Ligue pour la saison 2023/2024 a encore diminué, par rapport à l’année dernière, déjà en baisse ce qui ne nous a, hélas, pas permis de subventionner tous les projets des collectivités déposés par notre District.

Différents projets validés :

- 2 dossiers de création de vestiaires
- 5 dossiers éclairage LED dont 1 création, les 4 autres sont des rénovations (remplacement ampoules à Iodure par du LED)
- 2 projets de création de club house
- 8 dossiers de sécurisation dont 3 réalisations de clôture, 2 changements de main courante et 3 projets d’implantation de bancs de touche.

Restent 2 projets de sécurisation à instruire à la rentrée et à 3 validés, prioritaire à subventionner sur l’enveloppe 2024/25 (dont 2 éclairages E7)

Remarque importante : de plus en plus de municipalités optent pour une rénovation de leur éclairage avec un passage en LED, plus économique ; mais outre l’APE, il est nécessaire de réaliser la vérification des mâts par une société agréé.

CONCLUSIONS :

Comme les années précédentes, nous avons constaté la vétusté de certaines de nos installations, voire à la limite de l’insalubrité, également nombre de vestiaires ont des surfaces inférieures aux surfaces requises pour un classement aux nouvelles normes.

Nous rencontrons encore de nombreuses installations avec des mains courantes vieillissantes (en béton) et des buts encore scellés directement dans des blocs de béton, des bancs de touche de construction artisanale avec des arêtes vives, des mains coutantes en béton mais force est de constater, qu’avec des explications et une mise en avant de préconisation de la sécurité et de la dangerosité, les municipalités réagissent souvent favorablement à nos sollicitations.

Autre constat réalisé : par le passé, notre commission était moins scrupuleuse à l’application (stricte) des règlements ce qui entraine actuellement des mises à jour des installations et des demandes de travaux souvent mal comprises.

Généralement, un délai est accordé pour la réalisation des mises à niveau, qui en cas de non réalisation/tenue du délai ou suivant la gravité, va entrainer des déclassements, et pour d’autres, une suspension de classement conduisant à une interdiction de compétitions jusqu’à la réalisation des aménagements et travaux indispensables.

Durant ces visites décennales de classement, moment privilégié pour le dialogue et les échanges avec clubs et municipalités, la commission ne se limite plus à relever les anomalies ou non-conformités, mais s’efforce aussi à proposer des solutions, obtenir un échéancier des travaux afin que l’installation puisse conserver son classement ou être en adéquation avec le niveau sportif souhaité.

Ce mode de fonctionnement défini et appliqué durant cette mandature, semble bien répondre aux attentes de nos collectivités/municipalités donc profitable pour nos clubs.

Nous rappelons aux collectivités/clubs les conditions d'éligibilité aux aides liées au FAFA, pour la mise aux normes/à niveau de leurs installations. Notre District est devenu très productif en termes de dépôts de dossiers. Il est conseillé de penser à intégrer la commission en amont des projets pour plus d'efficacité, et faciliter la constitution des dossiers, d'où ces visites in situ avec le propriétaire.

Le traitement de ces dossiers FAFA représente une partie importante de notre activité. Notre instance étant de plus en plus sollicitée pour fournir l'accompagnement nécessaire au montage des dossiers et cela signifie que notre message, durant les visites, est entendu.

Nous recevons toujours un bon accueil par les propriétaires, réceptifs et à l'écoute des remarques et par nos actions, nous servons souvent la cause des clubs dans le souci d'améliorer les qualités des infrastructures et de l'accueil des licencié(e)s.

Remerciements au service administratif du District, son directeur Raphaël et Nathalie, qui contribuent au bon fonctionnement de notre commission.

Remerciements aux membres de cette commission pour leur dévouement et investissement tout au long de la saison.

Le Président de la commission des Terrains et des Infrastructures Sportives,

Albert GIBOULET